

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 24 janvier 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand LE JOUANARD.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Madame Joëlle BEAUVERGER représentée par Madame Marie-Françoise MARJO, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET

OBJET : 6.1-Subvention à l'association « Entente cycliste du pays de Paimpol »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'association « l'entente cycliste du pays de Paimpol » a sollicité :

-Une subvention exceptionnelle de 1500 euros pour l'organisation de la foire ferraille et jambon pour l'année 2024.

A ce jour, cette subvention est restée en instance de décision.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de verser une subvention. à l'association "l'entente cycliste du pays de Paimpol"

FIXE le montant de cette subvention à 1500 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

Commune de PLOUËZEC - Conseil Municipal du

Délibération N° DE_2025_015

Date de transmission de l'acte: 05/02/2025

Date de réception de l'AR: 05/02/2025

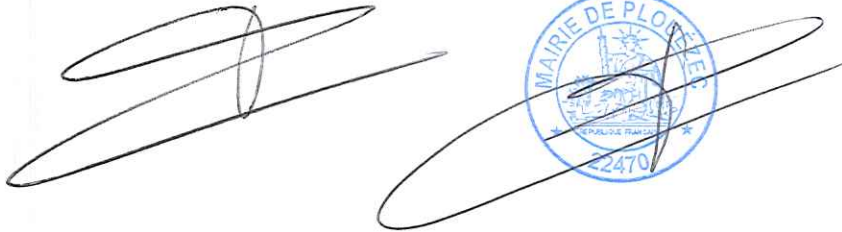
022-212202147-DE_2025_015-DE

A G E D I

DONNE tous pouvoirs au maire dans la mise en œuvre de ce dossier.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique ROLLAND

Le Maire,
Gilles PAGNY,

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, elongated loop. The signature on the right is more complex, with multiple loops and a horizontal stroke. Overlaid on the right signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE PLOUËZEC' at the top, a central emblem, and the number '2470' at the bottom.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
Représentant de l'État.*